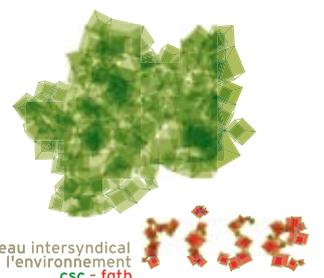




36

36 raisons d'agir!

Argumentaire pour le travail
syndical en environnement



réseau intersyndical
de sensibilisation à l'environnement
csc - fgfb



Introduction

Ces dernières années, les cellules RISE du CEPAG et de la FEC ont été plusieurs fois interpellées par des délégués en manque d'arguments sur le terrain de l'environnement. Ce travail de persuasion est souvent une difficulté importante dans le travail syndical.

Cette brochure a donc été conçue comme un outil au quotidien pour les équipes syndicales en entreprises.

Sa force réside dans le fait qu'une partie des arguments ici regroupés proviennent des nombreuses formations réalisées ces dernières années avec des délégués syndicaux de différents horizons professionnels.

Cet outil est complémentaire à la brochure RISE intitulée « L'environnement, terrain d'action syndicale » parue suite aux dernières élections sociales.

Ces arguments sont proposés au travers de **7 fiches thématiques** structurées en **3 parties** :

- le **contexte** permet de mieux comprendre de quoi il s'agit grâce à des illustrations, graphiques ou chiffres ;
- les **arguments** relevés servent à convaincre différents publics cible : les collègues de la délégation, les travailleurs, la direction... ;
- enfin, quelques **pistes d'action** aident à concrétiser et aller plus loin dans le cadre de la concertation.

Cette brochure a pour ambition de mettre en évidence l'environnement comme terrain de négociation et de concertation en privilégiant la participation et les compétences des travailleurs.

Il ne s'agit pas d'un guide de recettes toutes faites pour aborder ces thématiques complexes. S'il pouvait servir de support aux débats et aux actions menées dans l'entreprise sur les domaines environnementaux, l'objectif aurait été atteint.

Bonne lecture et bon travail !

Les cellules RISE de la CSC et de la FGTB

Fiche thématique n° 1 : pour une société bas carbone

Contexte

« Si l'on échoue dans le combat contre le changement climatique, la pauvreté et les privations vont croître. Cela déstabilisera les économies, alimentera l'insécurité dans beaucoup de pays et sapera nos objectifs en matière de développement durable », Ban Ki-Moon Secrétaire Général de l'ONU (New Delhi, 5/02/09).

Le dérèglement climatique et la crise des ressources sont des défis incontournables pour les années qui viennent. Les mutations nécessaires des modes de productions (moins d'intensité énergétique, utilisation parcimonieuse des ressources) vont profondément modifier l'activité économique et sociale sur tous les continents. Nous sommes en transition vers une société bas carbone!

Le GIEC⁽¹⁾ montre que, pour éviter une accélération du réchauffement de la planète et laisser aux pays du Sud la possibilité de se développer, les pays industrialisés du Nord doivent réduire leurs émissions de gaz à effets de serre de 25 à 40% d'ici 2020, et de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport au niveau de 1990.

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Quelques chiffres en provenance du dernier rapport de l'Organisation Internationale du Travail – OIT

Les enjeux environnementaux dans le monde

- Catastrophes liées au climat : 262 millions de personnes ont été touchées chaque année entre 2000 et 2004.
- Pénuries d'eau : 1,8 milliard de personnes devraient souffrir de pénurie d'eau douce d'ici à 2025, la plupart en Asie et en Afrique.
- La canicule de 2003 a fait + de 50 000 morts en Europe dont plus de 1700 en Belgique.
- Réfugiés de l'environnement : 50 millions de personnes pourraient devenir réfugiées du fait du changement climatique au cours des prochaines années.
- Déplacements provoqués par les inondations : 330 millions de personnes sont de plus en plus exposées dans les zones côtières, les plaines fluviales inondables et les petits Etats insulaires.
- Pénuries alimentaires et malnutrition : elles touchent aujourd'hui 180 millions de personnes et menacent d'en affecter 600 millions d'ici à 2080.
- Disparition de la biodiversité : les plus pauvres, en particulier ceux qui vivent dans des zones de faible productivité agricole, dépendent fortement de la diversité génétique de l'environnement.

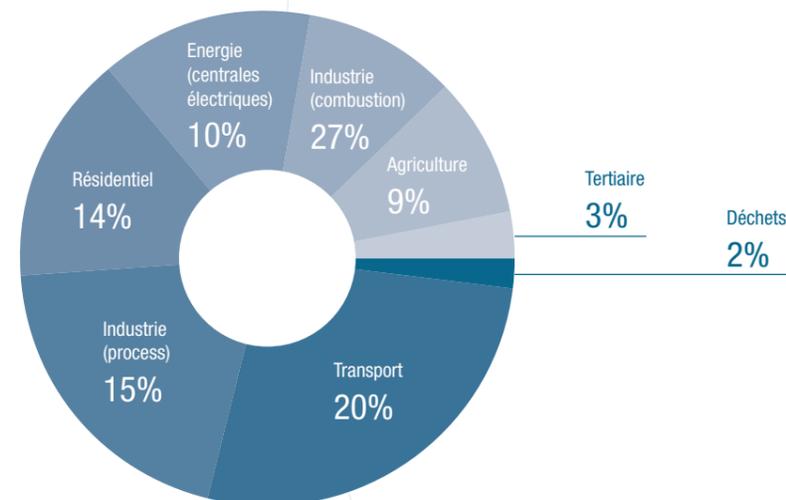
Pistes pour agir et aller plus loin

- Etre attentif au respect des obligations environnementales par l'entreprise : l'emploi et les conditions de travail peuvent en dépendre.
- Veiller à intégrer l'impact environnemental dans nos pratiques syndicales : revendiquer le remboursement des modes de transports doux⁽²⁾.
- Demander un bilan environnemental ou un « bilan carbone⁽³⁾ » de l'entreprise en intégrant tous les aspects (transports, alimentation, bâtiments, etc.) en vue d'en minimiser l'impact. Ce bilan peut privilégier la production et la consommation de marchandises ayant l'impact le moins important sur l'environnement.

(2) Modes de transport qui ne requièrent pas un apport énergétique externe (vélo et marche).

(3) Le bilan carbone est une méthode mise au point par l'ADEME en France pour mesurer les émissions en CO₂ générées par les activités d'une entreprise au sein d'un périmètre défini et d'une période de temps donnée.

Répartition des émissions de GES par secteur d'activité en Région wallonne (année 2004).



Source : MRW - DGNRE - DPA (Cellule Air).

Quelques arguments pour convaincre

1

Les effets du changement climatique se ressentent déjà dans de nombreux pays du sud mais aussi chez nous (canicule de 2003, disparition de la hêtraie en forêt de Soignes, orages violents et pluies diluviennes...).

2

Les populations les plus exposées à la dégradation de l'environnement sont celles qui en sont le moins responsables et qui ont le moins de moyens pour y faire face : les paysans de nombreux pays non ou peu industrialisés, les habitants des plaines côtières, des deltas densément peuplés, les générations futures, les allocataires sociaux dans les pays du Nord.

3

Comme le montre la figure ci-dessus, la responsabilité dans le réchauffement climatique est collective. L'action doit donc se mener à tous les niveaux, à la maison et dans l'entreprise.

Les entreprises et les travailleurs qui anticipent cette transition, pourront probablement négocier des opportunités et mieux se positionner sur leurs marchés. En d'autres termes ils seront prêts à fonctionner dans une société bas carbone.

4

Les syndicats doivent jouer un rôle-clé sur ces questions :

- pour mobiliser les travailleurs, les entreprises et les pouvoirs publics sur la recherche d'une juste transition vers une société équitable basée sur une économie sobre en carbone ;
- pour garantir un effort soutenable et des retombées réparties équitablement.

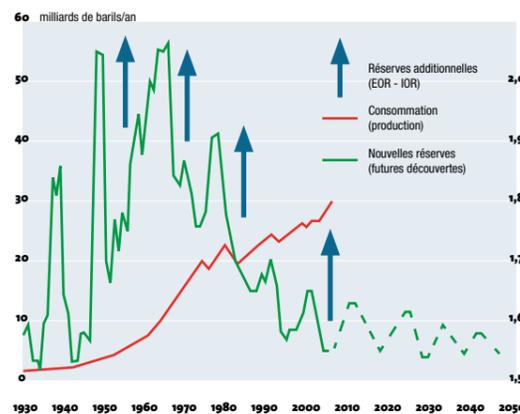
5

Fiche thématique n° 2 : pour une meilleure gestion des ressources

Contexte

- Toutes les ressources naturelles comme le pétrole, le charbon, l'eau, les forêts, les terres cultivées, la biodiversité, les écosystèmes sont surexploitées.
- En considérant plus spécifiquement les ressources énergétiques fossiles (non renouvelables), on constate que notre mode de vie occidental, et toute l'activité économique industrielle qui lui est liée, en sont très dépendants. Les graphiques et tableau suivants montrent que les ressources les plus intensivement exploitées depuis la révolution industrielle sont toutes annoncées en voie de sévère diminution.

Courbes comparées des productions et des réserves pétrolières : la différence est croissante entre la production pétrolière mondiale et les découvertes additionnelles.

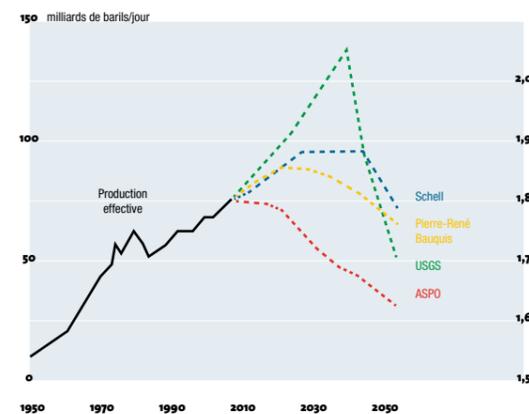


Sources : Jacques Varet (directeur de la prospective au BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières, président du comité d'expertise de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES), vice-président de 4D dont il préside le comité scientifique, France).

Le système capitaliste tire profit d'un contexte de pénurie de ressources, notamment via la spéculation financière. En ce sens, il est davantage une cause du problème qu'une source de solution.

Les énergies renouvelables devraient progressivement remplacer ces énergies en voie d'extinction. Mais l'avenir est certainement dans des modes de vie plus économes en énergie.

Quatre scénarios de pic pétrolier (P-R. Bauquis a exercé des fonctions de responsabilité au sein du groupe Total pendant 30 ans). USGS : United States Geological Survey. ASPO : Association for the Study of Peak Oil and Gas.



Ressource	Rôles	Disponibilité (fourchette d'années)*
Pétrole	Alimentation, carburant, chauffage, plastiques, production d'énergie	40 - 60
Gaz	Carburant, chauffage, énergie	60 - 80
Charbon	Production d'énergie, chauffage	+/- 200
Uranium	Production d'énergie (électricité)	40 - 60

(*) Si rien ne change en terme de production (par exemple pour le pétrole : +/- 84 millions de barils par jour en 2009).

- La surconsommation de certaines ressources (surpêche, agriculture intensive...) entraîne des déséquilibres dans les écosystèmes qui peuvent se traduire par la disparition de certaines espèces ou par des dégâts irréversibles, par exemple la perte de certaines terres ou réserves d'eau (lac Tchad, forêt amazonienne...).

Produire et consommer plus sobrement sont deux défis majeurs : nous devons passer progressivement d'un mode de vie qui vise à la consommation quantitative à un mode de vie qualitatif exempt de gaspillages.

Pistes pour agir et aller plus loin

- Promouvoir des équipements et des comportements rationnels en énergie, en déplacements, en matières...
- S'assurer que ces préoccupations soient effectivement prises en compte dans l'entreprise via la concertation (CE, CPPT) et les revendications de la délégation syndicale.
- Pousser à utiliser des technologies URE et sensibiliser la direction et les travailleurs sur l'efficacité énergétique et les comportements sobres en carbone.



Il existe un indicateur qui permet de se faire une idée de cette surexploitation : « earth overshoot day », ou « jour du dépassement global ».

De quoi s'agit-il ?

En 2008, le 23 septembre, l'humanité avait déjà utilisé les ressources disponibles pour toute l'année, un peu comme si les 3 derniers mois étaient à crédit.

Les générations futures apprécieront !

En d'autres termes, **il faut à peu près un an et trois mois à la planète pour produire les ressources que l'humanité utilise en une année.**

Référence : http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/earth_overshoot_day/

Les populations en situation de précarité sont beaucoup plus exposées aux hausses des prix des denrées de base et du chauffage. Les générations futures risquent également de payer une facture disproportionnée.

La pression sur les ressources induit un accroissement des prix et en conséquence des difficultés d'approvisionnement pour les pays et les populations les plus pauvres.

Quelques
arguments
pour convaincre

6

Les ressources fossiles sont issues d'un processus de génération très long, de l'ordre de plusieurs millions d'années. Elles ne sont donc pas renouvelables en quelques générations humaines.

Indispensables à la vie, les ressources énergétiques ou naturelles sont déjà sources de conflits pour se les approprier. Leur rareté croissante risque d'exacerber encore cette situation.

7

8

9

10

Nous avons besoin de réserver les ressources fossiles encore disponibles pour permettre un passage aux énergies renouvelables (fabriquer une éolienne nécessite du pétrole).

Fiche thématique n° 3: pour des emplois... verts

Contexte

Depuis 2008, les crises financière et économique plongent un grand nombre de secteurs dans les difficultés. Les travailleurs en sont les principales victimes.

Ainsi, en quelques mois, des milliers d'emplois sont menacés: licenciements, chômage économique, temps partiels.

Ces bouleversements ont tendance à nous faire oublier une autre crise: la crise environnementale. Pourtant, les changements climatiques auront aussi une grande influence sur les pertes et les gains d'emplois dans tous les secteurs.

Mettre en opposition l'emploi et l'environnement, c'est dépassé! Le défi aujourd'hui est d'assurer une conversion économique qui combine emploi, justice sociale avec stabilisation du climat et empreinte écologique durable. Ce sont les entreprises les plus proactives qui tireront le mieux leur épingle du jeu. Il est donc primordial que les travailleurs soient des acteurs du changement dans ces mutations économiques et sociales annoncées.

Ces mutations se traduisent notamment par l'écologisation des entreprises⁴, l'émergence de secteurs «verts»⁵ créant par la même occasion des emplois verts⁶.

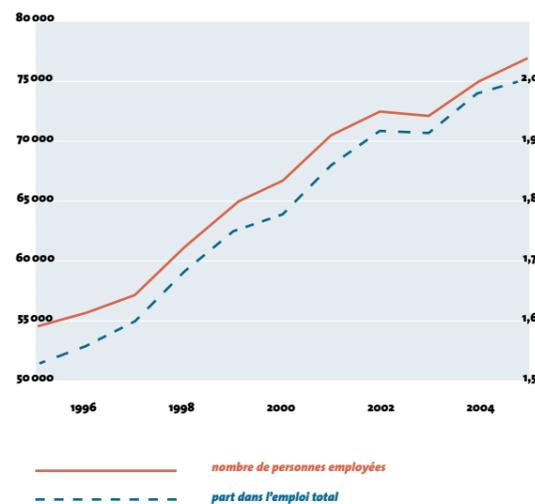
(4) L'activité des entreprises évolue vers des produits plus durables: sources d'énergies renouvelables, voitures moins polluantes, substitution de produits...

(5) Les secteurs verts concernent directement l'environnement: déchets, énergies renouvelables, assainissement...

(6) Un emploi vert est un emploi qui contribue en tout ou en partie à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie, les services ou l'administration.

D'après une étude du Bureau fédéral du Plan (2009), en dix ans, le nombre d'entreprises actives dans l'industrie belge de l'environnement a augmenté de 44% tandis que l'emploi a progressé de 40%. Ce secteur représentait 77 000 emplois en 2005, soit presque autant que l'industrie de l'automobile avec ses 85 000 emplois.

Emploi dans l'industrie de l'environnement (1995-2005, en équivalents temps-plein, échelle de gauche) et part de l'industrie de l'environnement dans l'emploi total (1995-2005, en%, échelle de droite).



Source: Calculs BFP

Les métiers liés à l'efficacité énergétique – Trois types d'impact possibles:



Le graphique ci-dessus reprend par exemple l'évolution des métiers pour améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie et la construction.

Source: Forem

Pistes pour agir et aller plus loin

- Demander une analyse du flux des déchets ou de l'énergie (en interne ou par un bureau d'étude), examiner les pistes proposées, le retour sur investissement, la possibilité de créer de nouveaux engagements...
- Aborder la question de la politique environnementale de l'entreprise: quelles perspectives d'améliorations, de recherche de nouveaux produits, procédés de fabrication plus respectueux de l'environnement...

- Demander un plan de formation professionnelle intégrant des nouvelles qualifications environnementales (gestion de l'énergie, des ressources...) acquises par l'entreprise.

(7) Note de réflexion sur l'avenir de la construction en Région wallonne, travaux réalisés sous la direction de Jacques Michiels par Guéric Bosmans, Olivier Flohimont et Andrea Della Vecchia, 2007.

Quelques
arguments
pour convaincre

11

Une gestion bien pensée des flux de déchets, le tri et la prévention sont générateurs d'économies... et donc d'emplois à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.

12

En entreprise, la consommation d'énergie représente un coût non négligeable. Les économies réalisées dans ce domaine peuvent être investies dans la création d'emplois.

13

On associe parfois secteurs verts et emplois peu qualifiés. La réalité est plus nuancée. Pour mettre en place une gestion plus environnementale de l'entreprise, il faut des travailleurs ayant des compétences: auditeurs, responsables énergie, éco-conseiller, techniciens... Le domaine le plus intensif en main d'œuvre dans l'industrie verte en Belgique est celui de la recherche et du développement, du monitoring, de l'ingénierie et de l'analyse.

Les entreprises innovantes créent souvent les normes du marché et consolident l'emploi.

14

L'Alliance pour l'emploi et l'environnement, en Allemagne, a été génératrice de 25 000 nouveaux emplois et a permis de maintenir 141 000 emplois dans le secteur de la construction⁷. Une Alliance de ce type est prévue dans le Plan Marchal 2. vert de la Région wallonne.

15

Fiche thématique n° 4 : pour agir au travail comme à la maison

Contexte

Les « bonnes » habitudes prises à la maison sont nombreuses : tri des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie (éclairage, chauffage), de l'eau, prévention des produits chimiques dangereux (produits de nettoyage, peinture, pesticides).

D'autres changements de comportements sont en gestation dans le domaine de la vie privée : utilisation raisonnée de la voiture, mutualisation de services dans le quartier (voitures partagées ou encore participation à un GAC⁽⁸⁾ local).

Les raisons qui sous-tendent ces choix tiennent pour l'essentiel aux économies ainsi réalisées mais aussi à la réduction des nuisances et particulièrement celles qui ont un impact sur la santé. Un regain d'intérêt pour la participation citoyenne est aussi souvent évoqué.

On constate par ailleurs que ces habitudes sont plus difficiles à installer dans l'entreprise ou dans les lieux de travail. Peut-être est-ce lié à une dilution des responsabilités au sein de l'entreprise ou à un manque d'autonomie ressenti par les travailleurs sur ces questions ? La concertation pourrait faciliter une prise en charge plus équilibrée et mieux vécue par les parties impliquées.

Pourtant, il est possible d'agir en entreprise pour développer ces changements de comportements.

D'abord, les raisons sont identiques : faire des économies pour assurer la viabilité de l'entreprise et l'emploi, réduire les nuisances pour les travailleurs et les riverains, renforcer les processus démocratiques et participatifs dans l'entreprise.

Ensuite, les outils existent : audits énergétiques et bilans carbone, plans d'actions du CPPT, réglementations (REACH, diagnostic mobilité)...

Surtout quand on sait, enfin, que se préoccuper de l'environnement au travail permettra en retour de créer des avantages dans la vie privée de tout un chacun :

- les informations, la sensibilisation voire les formations acquises sur le lieu de travail pourront resservir à la maison ;
- les gains de temps obtenus grâce à la mise en place de plans de déplacement dans l'entreprise (réduction des bouchons sur les routes) ;
- l'utilisation des transports en commun pour les déplacements privés grâce à l'abonnement du travail ;
- la préservation des sites pour la détente (rivières, lacs, forêts...)...

⁽⁸⁾ Groupement d'Achat Commun ou Collectif : essentiellement concernant les achats alimentaires (fruits, légumes, pain, produits laitiers...) produits localement et souvent en BIO. Des expériences de GAC dans les entreprises et au sein de nos organisations syndicales commencent à voir le jour.

Pistes pour agir et aller plus loin

- S'organiser pour améliorer les déplacements collectifs (planifier les horaires, adopter un régime d'horaire flottant...), bref développer un plan de déplacement dans l'entreprise.
- Informer et former les travailleurs sur la bonne utilisation des substances avec lesquelles ils sont amenés à travailler, de leurs dangers tant pour la santé que pour l'environnement (organiser une formation sur les pollutions intérieures, sur l'URE...).
- Informer et former les travailleurs sur l'impact environnemental de l'entreprise.



Quelques
arguments
pour convaincre

16

L'implication de tous les acteurs est nécessaire si on ne veut pas annihiler les efforts consentis chez soi (pour réduire ses consommations d'énergie, d'eau ou sa production de déchets) en permettant les gaspillages au travail.

Le choix d'un mode de déplacement domicile-lieu de travail durable (transport en commun, vélo, covoiturage) peut augmenter la qualité de vie au travail (moins de stress lié aux embouteillages), faire gagner du temps pour la vie privée et renforcer la cohésion sociale.

17

18

De bonnes conditions de travail (bruit, éclairage...) peuvent aider à une meilleure qualité de vie hors travail (stress, fatigue, insomnie...).

Une série d'observations recueillies sur le lieu de travail peuvent se révéler très utiles pour la maison : les bons tuyaux et les équipements performants pour économiser l'énergie, la manière de réaliser un bon éclairage économe.

19

Participer à mieux gérer l'environnement au travail, c'est travailler à la prévention de maladies liées à l'environnement.

20

Fiche thématique n° 5 : pour une meilleure santé

Contexte

L'Organisation Mondiale de la Santé a rendu public en 2009 un rapport qui montrait que 24% des maladies dans le monde étaient liées à une exposition environnementale.

Un grand nombre de substances chimiques nouvelles dont le risque est assez peu évalué arrivent chaque année sur le marché et nécessitent un suivi vigilant de la production à la consommation. De plus en plus d'études désignent la pollution chimique comme cause d'une partie des cancers et des troubles de la fertilité.

Mais le problème ne se réduit malheureusement pas à cette pollution chimique.

Un travailleur qui passe en moyenne 8 h par jour sur son lieu de travail est aussi exposé à des nuisances indirectes très variées présentes dans son environ-

nement de travail : température trop haute ou trop basse, rayonnement (y compris les ondes électromagnétiques), luminosité inadéquate, bruit...

La pollution de l'air est un facteur qui atteint les travailleurs surtout dans leurs déplacements vers le lieu de travail (émanations de COV⁽⁹⁾ y compris à l'intérieur des véhicules, ozone troposphérique...).

En 2007, l'ULB a réalisé une enquête santé-sécurité auprès d'un échantillon de délégués syndicaux belges ayant un mandat en CPPT. Les 592 réponses reçues (voir tableau), donnent une certaine idée des types de risques environnementaux auxquels les délégués sont davantage confrontés. Le bruit reste un fléau dans de nombreuses entreprises.

⁽⁹⁾ COV : composés organiques volatils (cancérogènes).

Type de danger	% des réponses
Postures inadéquates	70,3
Bruit	65,0
Risques d'accidents liés aux équipements de travail	49,6
Intensité du travail	49,6
Risques chimiques	41,2
Travail monotone	33,5
Vibrations	32,2
Autres : poussières, chaleur, etc.	23,8
Radioéléments	16,7
Risques biologiques	11,9

Pistes pour agir et aller plus loin

- Intégrer les risques environnementaux lors de la visite annuelle des lieux de travail et ensuite dans le plan global d'action et les plans annuels. Le CPPT peut faire appel aux experts du Service externe de prévention de l'entreprise (médecin du travail, ergonomes, toxicologues...) pour les mesures des nuisances identifiées.
- Veiller à la formation des personnes à propos des risques liés à leur activité et aux substances auxquelles elles sont exposées; veiller à les informer du suivi médical auquel elles peuvent prétendre (cf. Code du Bien-être).
- Veiller à inscrire dans le plan de prévention le remplacement des produits dangereux sur toute la filière (fournisseurs, sous-traitants, filière déchet) éventuellement sur base de la réglementation Reach⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁰⁾ REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. REACH rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union européenne (UE) sur les produits chimiques.

Quelques arguments pour convaincre

21

Participer à mieux gérer l'environnement au travail, c'est travailler à la prévention de maladies liées à l'environnement.

L'utilisation de produits moins dangereux, de locaux moins bruyants, un environnement moins stressant, contribuent à une meilleure santé et préservent la qualité de vie pendant et après le travail.

22

Si des produits sont dangereux en production, il y a de fortes probabilités qu'un risque subsiste à la consommation ou à l'élimination du produit. L'employeur a donc intérêt à réduire ce risque à la source par la substitution de produits. C'est même un argument concurrentiel intéressant.

23

Intégrer les questions des risques d'accidents environnementaux dans l'analyse des risques au poste de travail permet une approche plus cohérente.

24

25

Réduire les nuisances de l'entreprise sur l'environnement proche a un effet favorable aussi sur les relations avec le voisinage et les entreprises proches.

Fiche thématique n° 6 : pour une meilleure image de marque

Contexte

La certification environnementale correspond à la mise en place d'un système de gestion de l'environnement. En ce sens elle peut consister en un véritable engagement à respecter des procédures et des pratiques pour éviter les impacts négatifs de l'activité sur l'environnement.

La certification permet également à l'entreprise de soigner son image de marque vis-à-vis de ses clients, des fournisseurs et du public. Cependant, quand la recherche de l'image de marque est la motivation essentielle, la certification devient une coquille vide à dénoncer.

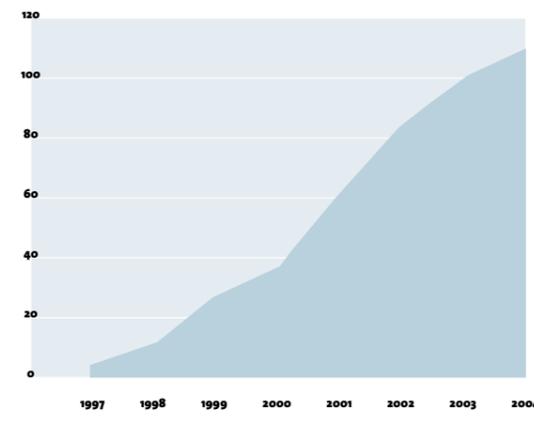
ISO 14001 et EMAS sont les certifications les plus courantes en Région wallonne.

Les chartes, labels, certifications, normes ISO ou EMAS, bilans, indicateurs... sont des outils pour une meilleure gestion. Ils ne peuvent pas se substituer à la législation. Comme syndicalistes, nous pouvons être des partenaires dans la mise en place de ces outils dans la mesure où les travailleurs et la société y trouvent leur compte.

Une vraie certification implique la participation des délégués syndicaux, ce qui lui donne de fait plus de chances de réussir.

De plus en plus d'entreprises optent pour la certification environnementale.

Nombre d'organisations certifiées ISO 14001 et/ou enregistrées EMAS en Région wallonne.



Source : UWE – Cellule Fil de l'éco-gestion.

Pour plus d'information : <http://www.mwq.be/>

Pistes pour agir et aller plus loin

- La délégation peut influencer sur le type de certification : EMAS par exemple nécessite une plus grande implication des travailleurs qu'ISO14001. Il existe des démarches plus légères comme EMAS Easy qui est plus adaptée aux petites et moyennes structures (www.emaseasy.be-<http://www.ibgebim.be>).
- La délégation participe à la mise en place de la certification et, une fois obtenue, elle est associée à son évaluation périodique et à son amélioration. Elle vérifie en particulier si la certification est bien d'application en interne (travailleurs), en amont (fournisseurs) et en aval (sous-traitants, clients).
- Les cellules syndicales RISE peuvent partager avec les délégations intéressées des expériences et des outils de concertation sur la certification.

Quelques arguments pour convaincre

26

Une certification environnementale peut amener une réelle amélioration et réduire les impacts négatifs de l'entreprise.

Conçue et réalisée en concertation avec les travailleurs et leurs représentants, la certification peut avoir une influence positive aussi sur le climat de travail. Dans le cas contraire, elle risque de susciter la méfiance et s'avérer contreproductive.

27

28

La certification est une manière d'anticiper la législation. L'entreprise certifiée éprouvera moins de difficultés à s'y adapter.

29

L'entreprise certifiée se donne plus de chances d'être en bons termes avec les riverains.

30

L'entreprise certifiée s'ouvre à certains marchés qui exigent des garanties sur toute la filière de production.

Fiche thématique n° 7 : une législation pour mieux protéger

Contexte

Dans le domaine de l'environnement, environ 80% de la législation régionale provient de directives européennes.

L'Union européenne légifère et impose ses réglementations et ses directives dans de nombreux domaines environnementaux tels que la protection de la nature (Natura 2000), les objectifs de qualité de l'eau et de l'air, le bruit, la gestion des déchets, les permis d'exploiter, ou encore les études d'incidences.

Parmi les plus récentes citons la nouvelle réglementation sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) qui est entrée en vigueur depuis le 1er septembre 2008 en Wallonie, passant d'un K55 à un K45⁽¹⁾ pour les bâtiments non industriels.

Elle s'applique à l'ensemble des bâtiments (sauf exceptions) pour tous les travaux de construction, de reconstruction et de transformation nécessitant l'obtention d'un permis d'urbanisme. Avec le temps et l'urgence (surtout climatique) de certains enjeux, ces contraintes vont encore se renforcer.

L'homme (surtout dans certaines conditions plus précaires et exposées) et l'environnement sont les victimes d'une industrialisation et de modes de fonctionnement agressifs. Ils doivent donc être protégés, c'est le rôle d'une législation.

Le tableau ci-contre donne un aperçu au 15 octobre 2008 des directives les plus importantes adoptées ou en voie de transposition en Région wallonne depuis 2000.

(1) En isolation, le niveau K définit l'isolation thermique globale d'un bâtiment. Plus il est petit, meilleur est l'isolation. Le niveau K est déterminé par les caractéristiques d'isolation thermique des éléments de construction et la compacité du bâtiment.

Domaine d'application des directives européennes adoptées depuis l'année 2000	Référence	Date butoir de transposition	Date de transposition effective
Véhicules hors d'usage	2000/53/CE	21/04/2002	21/04/2002
Valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone	2000/69/CE	13/12/2002	10/02/2003
Incinération des déchets	2000/76/CE	28/12/2002	14/03/2003
Installation de réception portuaire pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison	2000/59/CE	28/12/2002	13/03/2003
Directive cadre sur l'eau	2000/60/CE	22/12/2003	23/09/2004
Grandes installations de combustion (GIC)	2001/80/CE	27/11/2002	19/12/2002
Plafonds d'émission de certains polluants atmosphériques	2001/81/CE	27/11/2002	14/12/2002
Hexachloroéthane	2001/91/CE	31/12/2002	27/02/2003
Evaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement	2001/42/CE	21/07/2004	04/05/2005
Ozone dans l'air ambiant	2002/3/CE	09/09/2003	10/02/2003
Evaluation et gestion du bruit dans l'environnement	2002/49/CE	18/07/2004	12/07/2004
Déchets d'équipement électriques et électroniques	2002/96/CE	18/07/2004	18/04/2005
Système d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre	2003/87/CE	31/12/2003	02/12/2004
Accès du public à l'information en matière d'environnement	2003/4/CE	14/02/2005	16/03/2006
Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	2003/105/CE	01/04/2005	07/07/2006
Participation du public	2003/35/CE	25/06/2005	31/05/2007
Emballages et déchets d'emballages	2004/12/CE	30/10/2005	2 ^{ème} lecture le 12/06/2008
Responsabilité environnementale	2004/35/CE	30/04/2007	22/11/2007
Polluants atmosphériques (directive fille IV de l'air)	2004/107/CE	15/02/2007	16/05/2007
Qualité des eaux de baignade	2006/7/CE	24/03/2008	17/04/2008
Gestion des déchets de l'industrie extractive	2006/21/CE	01/05/2008	dernière lecture le 11/09/2008
Piles et accumulateurs	2006/66/CE	26/09/2008	En cours
Protection des eaux souterraines	2006/118/CE	16/01/2009	1 ^{ère} lecture le 12/06/2008
Evaluation et gestion des risques d'inondation	2007/60/CE	26/11/2009	1 ^{ère} lecture le 12/06/2008
Qualité de l'air ambiant et air pur	2008/50/CE	11/06/2010	à venir

Source: tableau de bord de l'environnement wallon 2008.

Pistes pour agir et aller plus loin

- Demander à consulter le permis d'environnement de l'entreprise et l'étude d'incidences sur l'environnement lors du renouvellement du permis et vérifier le respect des conditions d'exploiter.
- Vérifier la conformité de l'entreprise vis-à-vis du règlement REACH relatif aux produits dangereux.
- Demander le commentaire détaillé sur la politique de l'environnement que l'entreprise doit fournir annuellement au CPPT (cf. Code du Bien-être, Missions du CPPT art 16).

(12) Tout comme le dumping social est la possibilité qu'ont les entreprises de délocaliser leurs activités vers le lieu où les salaires sont les plus bas et les conditions de travail les plus difficiles pour les travailleurs, le dumping environnemental (ou vert) est la possibilité de délocaliser l'activité vers le lieu où les réglementations environnementales sont les plus laxistes.

Quelques arguments pour convaincre

31

En se conformant à la législation environnementale, l'entreprise s'évite des sanctions, des amendes, des coûts inéluctables et son activité n'est pas remise en cause.

La garantie d'un cadre légal stable aide l'entreprise à anticiper, se projeter dans l'avenir, à engager parfois des investissements très importants.

32

Malgré certains discours, une entreprise délocalise rarement à cause de la réglementation environnementale, en grande partie commune aux différents pays européens. La généralisation et l'uniformisation de la législation environnementale constituent d'ailleurs des freins aux délocalisations d'entreprises et à la concurrence par le moindre respect (« dumping vert »)¹².

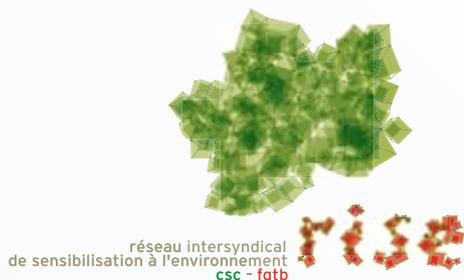
La législation environnementale est un incitant à la recherche et au développement de nouveaux procédés qui ont moins d'impacts négatifs sur l'homme et/ou l'environnement. Les premiers à se mettre aux normes créent même parfois les standards de fabrication ou s'ouvrent un créneau.

Compte tenu de l'urgence des défis environnementaux, la réglementation se révèle plus efficace que les engagements volontaires. Les populations exposées aux crises actuelles (environnementale, socio-économique...) n'ont pas le temps d'attendre indéfiniment que chacun adopte des « bonnes pratiques » sur base volontaire. Ces crises ne permettent plus non plus une politique de primes et de largesses mais plutôt une plus grande régulation.

33

34

35



RISE, un outil pour soutenir votre action

RISE, c'est le **R**éseau **I**ntersyndical de **S**ensibilisation à l'**E**nvironnement créé conjointement par la FGTB et la CSC pour aider les délégués syndicaux à agir sur les questions d'environnement.

Nous vous proposons différents outils pour vous aider dans vos actions :

- Des **formations** sur l'environnement
- Des **brochures** telles le guide pratique « L'environnement et l'entreprise » mais aussi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, les pollutions intérieures, sur REACH, l'éco-consommation, etc.
- Des **fiches pratiques** (sur l'amiante, les pollutions de l'air, les déchets, etc.)
- Un **site web** <http://www.rise.be> où vous pouvez télécharger toutes les fiches et brochures (rubrique documentation) et consulter les formations proposées (rubrique formation)
- Un **appui technique** sur le terrain : par une présence de RISE à une réunion syndicale ou à réunion CPPT ou CE, une aide à la réalisation de matériel de sensibilisation (dépliants, affiches, etc.) ou à l'organisation d'un événement (exposition, campagne de sensibilisation, etc.) ou la mise sur pied d'une action, d'un projet...
- Un **service d'aide** qui répond à toutes vos questions d'ordre juridique, technique ou syndical dans le domaine de l'environnement.

Contactez-nous !

Cellule RISE à la FGTB wallonne (CEPAG)

Rue Haute 42 – 1000 Bruxelles

Tél.: 02/506.83.96

Fax : 02/502.08.28

Courriel : cepag@rise.be

Cellule RISE à la CSC (FEC)

Chaussée de Haecht 579 – 1031 Bruxelles

Tél.: 02/246.32.54

Fax : 02/246.30.10

Courriel : fec@rise.be

Avec le soutien de la Région wallonne
Décembre 2009



Cette brochure a été réalisée par le CEPAG et la FEC dans le cadre du Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement (RISE)

Les cellules mobilité FGTB et CSC

Vos organisations syndicales disposent aussi de cellules spécialisées en mobilité grâce au soutien de la Région wallonne.

Pour des questions et actions sur ce thème, contactez-les via

<http://www.cepag.be> (rubrique mobilité) et mobilite@cepag.be pour la FGTB et **<http://www.csc-en-ligne.be>** (rubrique « publications et documentation »/« dossiers »/« mobilité ») et mobilite@acv-csc.be pour la CSC.